



# La liberté, un métier

Cent quatre-vingts hommes originaires de plus de quarante nations sont détenus au pénitencier de Thorberg, dans le canton de Berne. Les motifs de leur incarcération sont : crime grave, récidive, dangerosité pour la collectivité et risque d'évasion. Le cinéaste Dieter Fahrner a côtoyé trois ans durant ce monde à l'écart, dont la société a depuis longtemps détourné le regard.

TEXTES ET PHOTOGRAPHIES  
DIETER FAHRNER

C'est par une froide journée de décembre 2009 que je suis monté pour la première fois à Thorberg. J'avais pris le bus postal pour arriver au village de Krauchthal. Le redoutable bourg de Thorberg, juché sur un imposant promontoire en grès, trônait au-dessus de moi. Sur la route qui

menait à l'établissement me précédait une dame de couleur qui tenait une fillette par la main. Elle avait déjà attiré mon attention dans le bus, car les étrangers sont rares dans cette contrée. Dans le Krauchthal, on vit encore « entre nous ». Un coin préservé de la Suisse comme le pensent beaucoup de ses habitants.

Dans ce paysage enneigé, la femme et son bambin avaient l'air perdu. Elle titubait sur le sol gelé, chaussée de talons aiguilles, et l'on aurait pu sourire à la voir, si l'on ignorait le caractère tragique de la scène. La peine

qu'elle se donnait à être belle pour rencontrer son mari emprisonné. Cette image m'a fortement marqué, comme de nombreuses scènes que j'ai vues à Thorberg sans les filmer.

Ce matin-là, j'ai rencontré pour la première fois Hans Zoss, le directeur à l'époque, pour lui expliquer mon projet de film, et lui demander son soutien. Nous avons eu un long entretien. Il m'a dit avoir été très impressionné par le film *Que sera?*, un documentaire que j'avais tourné dans les années 2002-2003 à la maison de retraite Schöneegg à Berne. Il s'agissait là aussi de préserver la dignité humaine dans le milieu fragile d'une institution bien en place.

J'ai tout de suite insisté sur le fait que le film sur Thorberg voulait se concentrer sur les détenus, cette communauté forcée d'hommes issus de plus de quarante pays, incarnation de notre monde globalisé et de ses abîmes.

Hans Zoss m'a fait confiance. J'ai été autorisé à faire de premières visites dans toutes les divisions, accompagné des gardiens ou des membres du service de sécurité. Mais j'ai vite compris que de la sorte il ne s'instaurerait jamais une proximité crédible avec les détenus. Et comme aux yeux du personnel de l'établissement je représentais plutôt un poids mort dans leur travail quotidien, ce fut finalement le chef de la sécurité lui-même qui proposa au directeur de me confier une

clé de l'établissement. Un passe-partout pour déambuler dans un établissement fermé considéré comme un sanctuaire. Cela donne à réfléchir ! J'ai donc reçu la permission de me faire enfermer dans la cellule avec des détenus, sans aucune restriction : je pouvais quitter l'établissement avec les photos prises pendant les recherches et avec le matériel vidéo du tournage sans faire l'objet d'aucun contrôle. Ce furent d'ailleurs les trois conditions essentielles pour que mon travail aboutisse.

Dans ce contexte, il a bien entendu fallu s'entendre sur de nombreux points. Comme je pouvais désormais être très proche des détenus, j'allais avoir vent de pratiques interdites en prison : la consommation de drogues, par exemple, la possession d'un portable ou d'une clé permettant l'accès à Internet. J'ai donc indiqué de part et d'autre que je ne communiquerais rien. Mon mutisme se limiterait à la présence d'une arme. Ça, je l'aurais annoncé au chef de la sécurité.

Au fil de mes visites régulières à Thorberg, la confiance s'est établie de tous côtés. Il y a eu forcément, jusqu'à la fin de mes travaux, des détenus qui se méfiaient de moi, ou des employés qui rechignaient à me rencontrer.

J'ai commencé par brosser le portrait des détenus avec un appareil photo, histoire de savoir lesquels parmi eux étaient disposés à



être filmés et à signer une déclaration d'accord. Soixante d'entre eux ont accepté cette déclaration jusqu'à la fin du tournage alors que deux l'ont retirée en cours de projet.

Au bout de six mois de visites régulières, un collègue réalisateur, Marcel Wyss, et moi-même avons animé un atelier de vidéo dans la prison. A chaque module, quatre à cinq détenus participaient pendant un mois à notre travail qui consistait à tourner de brefs portraits cinématographiques sur leur parcours de vie. Nous avons beaucoup parlé, visionné des films sur l'univers carcéral du monde entier et avons utilisé la caméra aux fins les plus diverses : pas uniquement à titre d'appareil électronique de visualisation, mais beaucoup plus pour éveiller la conscience et porter un regard attentif sur la perception des choses.

**Il va de soi que les détenus** voulaient aussi savoir d'où venait mon intérêt pour la prison et leur histoire respective. Je leur ai raconté mon parcours tortueux : que j'avais refusé de manger pendant mon école de recrues, que je m'étais écroulé et que j'avais fini entre les mains des psychiatres. Que pendant longtemps je n'avais plus eu aucun

souvenir de cette période, et que j'avais finalement fui la Suisse, parce qu'on ne voulait toujours pas me libérer de l'obligation de servir. Puis la chance m'a souri. J'ai pu faire l'école de photographes de Munich, et le psychiatre et écrivain bernois Walter Vogt m'a aidé à être déclaré inapte au service militaire. Depuis, il est inscrit dans mon livret de service que je suis « asocial, dépressif et infantile ». Je n'étais toutefois pas encore complètement libéré de l'obligation de servir. J'ai été convoqué pour la protection civile. C'était encore la guerre froide et il me fallait apprendre au centre de protection civile de Riedbach comment les gens allaient pouvoir survivre dans un bunker en cas de guerre atomique. Après deux jours, j'ai demandé la parole devant mes compagnons de service : je n'étais plus disposé à écouter ces âneries et je suis rentré à la maison. On m'a laissé partir, mais j'ai dû comparaître quelque temps plus tard devant le tribunal qui m'a condamné à deux semaines d'arrêt pour objection de conscience. Bien entendu, cette peine n'avait rien à voir avec celle des détenus de Thorberg qui sont emprisonnés pour des années et n'ont souvent que de tristes perspectives d'avenir à leur sortie. Ces deux



semaines dans la prison de Berne m'ont pourtant profondément marqué. J'ai ressenti l'exiguïté de ma cellule, qui m'était presque insupportable, surtout la nuit, quand les volets se fermaient devant les grilles des fenêtres. Des fenêtres qu'on ne pouvait d'ailleurs pas ouvrir. A part l'heure de promenade sordide sur le toit de l'établissement qui nous laissait entrevoir un ciel grillagé,

nous n'étions jamais à l'air libre. Je me souviens des cris d'individus en détention provisoire... A ce moment déjà, je comprenais que la privation de liberté constituait une grave atteinte à la dignité humaine. Et, constatant que les médias parlaient de plus en plus de « prisons refuges » et de monstres parmi les détenus, j'ai ressenti de la colère et je me suis mis à douter.



**Abderrahim (Maroc).** « Donne-moi une cigarette s'il te plaît. » C'est en ces termes qu'il m'a abordé. J'étais encore fumeur à l'époque, ma marque de prédilection était « Marocaine ». Ça lui a plu. Abderrahim était un conteur de talent et un philosophe, mais il ne parlait pas volontiers de son propre vécu. Sauf s'il s'agissait de sa mère. Il la défiait et se sentait très coupable à son égard : il était venu en Suisse parce qu'elle était malade et qu'il voulait rentrer au pays au plus vite avec l'argent nécessaire à l'opération qui pourrait la sauver. Mais il a directement atterri en prison. Elle a succombé une année plus tard des suites de sa maladie, dans le chagrin de savoir son fils croupir en taule.



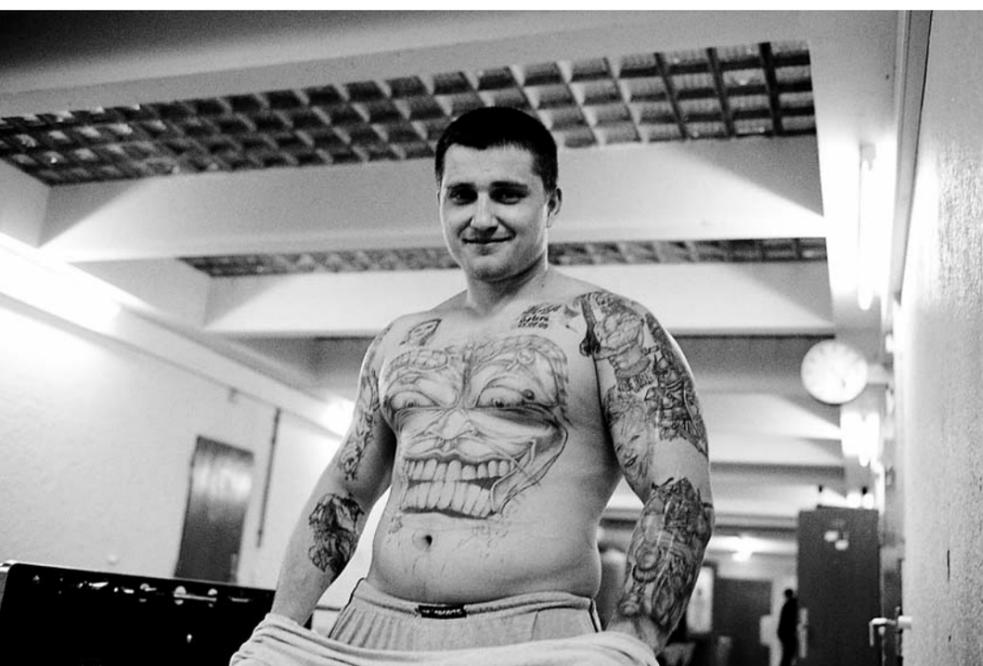
**Andrij (Ukraine).** Andrij aimait les filles, l'alcool et la fête. Il était l'enfant adoré et choyé de sa mère. Elle était agente immobilière à Kiev, et Andrij faisait partie de l'entreprise. Un commerce dans lequel l'argent sale a dû jouer un grand rôle car, comme le soulignait Andrij, celui qui veut faire des affaires en Ukraine finit forcément par brasser de l'argent sale. Je n'ai jamais su pourquoi il a débarqué en Suisse. Plus j'en apprenais sur son parcours de vie, plus les choses devenaient confuses : c'est ainsi qu'est soudain apparue une femme lettone avec qui il avait un enfant et qui, au moment du délit, vivait en Suisse et travaillait dans une banque. Il ne voulait rien dire de plus. A Thorberg, Andrij passait pour un souffre-douleur. Souffrait-il vraiment de son incarcération ou avait-il lui-même choisi le rôle du martyr ?



**Branko (Bosnie-Herzégovine).** Lors de notre première rencontre, je lui ai demandé d'où il venait. Il m'a répondu : « Sarajevo ». « Un nom difficile », ai-je dit avant de me taire et de le regarder droit dans les yeux. Je me souviens des larmes qui se sont mises à couler sur ses joues. Par bribes, j'ai appris qu'il avait été soldat au front, qu'il avait dû tirer sur des gens qu'il considérait encore comme ses amis. Puis il est resté très laconique à ce propos, et j'ai senti le traumatisme dont il souffrait à cause de la guerre. Je n'ai pas voulu approfondir la question, d'autant plus qu'en prison aucune thérapie ne lui était proposée. Il y a fort à parier qu'à Thorberg les gens éludaient son passé pour ne s'intéresser qu'au délit de meurtre qui l'avait conduit en prison.



**Carlos (Cap-Vert).** Carlos est né au Cap-Vert. Peu après sa naissance, son père a rejoint le Portugal puis la Suisse en tant que travailleur immigré. Quelques années plus tard, le reste de la grande famille a fait le voyage à son tour et les enfants ont été inscrits à l'école. Dès l'adolescence, Carlos allait régulièrement dans la ville voisine. C'est là qu'une nuit il a été impliqué dans une altercation qui a vite tourné en bagarre générale. Carlos a sorti un couteau, a frappé dans le tas et s'est enfui. Le lendemain, il a lu dans la presse qu'une rixe nocturne avait causé un mort. Il est allé à la police pour se rendre. A l'issue de sa longue peine de prison, Carlos a été renvoyé au Portugal, bien que toute sa famille réside encore en Suisse.



**Daniel (Pologne).** « J'ai eu une enfance parfaitement normale », m'a dit Daniel en souriant, avant d'ajouter : « Mais sans mon père. Il était toujours en prison. » A l'adolescence, Daniel est devenu diabétique. Or en Pologne les diabétiques n'ont pas le droit d'exercer des métiers physiques. Il a chuté dans la délinquance, d'abord en Pologne, puis en Suisse. Une foule de cambriolages à son actif avant d'être pincé. Avec, à la clé, trois ans d'incarcération. Libéré aux deux tiers de sa peine pour bonne conduite, il a été renvoyé en Pologne. Sa femme et ses deux enfants l'attendaient et Daniel semblait de nouveau entre de bonnes mains. Quelques mois plus tard, nous avons appris qu'il était porté disparu. Il a été retrouvé peu après à l'orée d'un bois près de son domicile à Białystok. Sa mort semble être due à une overdose d'insuline.



**Ilaz (Kosovo).** Sous ses allures de fier-à-bras, Ilaz reste un enfant écorché vif. Ses parents sont morts alors qu'il était encore petit et il a dû rejoindre la ville pour habiter chez son oncle. A l'âge de 15 ans, il est arrivé en Suisse chez son frère aîné qui a ici un permis de travail. Ce dernier s'est approché de la police des étrangers afin d'obtenir pour Ilaz un droit de séjour qui lui permettrait de fréquenter l'école. Mais comme il n'était pas le père, mais seulement le frère, il n'a pas obtenu gain de cause et Ilaz n'a pas pu aller à l'école. Des années durant, il a fait la navette entre son pays natal et la Suisse où il se sentait intégré et où il vivait de jobs temporaires et grâce au soutien de ses proches. C'est dans ce contexte qu'il a été petit à petit happé par la passion du jeu.



**Janis (Lettonie).** Le mouvement « gothique » et la musique « Death Metal » sont des mondes qui ne m'inspirent pas. Avec Janis, j'ai appris certaines choses. Notamment qu'il s'agit là d'une retranscription de la Danse des morts issue du Moyen Age et revisitée par les punks. C'est l'expression d'une contestation et d'une rancœur contre l'univers capitaliste. Aussi violentes que ces formes d'expression puissent être, mes entretiens avec Janis dans sa cellule ont toujours été très posés. Même lorsqu'il parlait de son enfance, du suicide de sa mère et de la disparition impromptue de son père juste après, il est toujours resté très calme et clair dans ses pensées. Et il s'est beaucoup dit dans les longs silences qui intervenaient entre les phrases.



**Dines (Sri Lanka).** Il a fallu trois ans à Dines pour arriver en Europe. Trois longues années ! Au terme de son odyssée, c'était l'hiver. Lui et ses compagnons de voyage ont dû franchir sept chaînes de montagnes. Quatre hommes sont morts de froid dans l'aventure. Arrivé en France, il a bénéficié pendant une année d'un soutien financier de 290 euros par mois. Puis on lui a coupé les vivres. Il était difficile de trouver du travail, mais Dines était malin et il a vite appris comment manipuler les cartes de crédit pour acheter ce dont il avait besoin. Lorsque sa petite entreprise risqua d'être démasquée, il a fui en Suisse où il a poursuivi son commerce illégal avec deux compatriotes. Ils ont finalement été arrêtés et incarcérés dans le pénitencier régional de Berne où l'un de ses compères s'est pendu. Dines se sent coupable et cela lui pèse beaucoup.



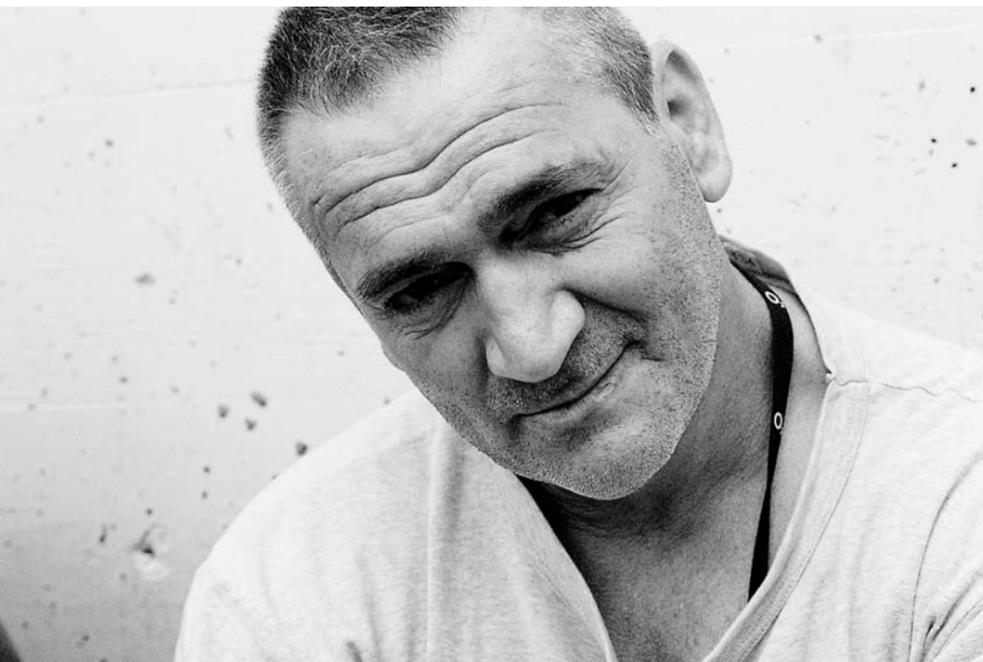
**Ismet (Turquie).** Lors de mes premières visites à Thorberg, Ismet avait encore une barbe hirsute. Dans le film, il est devenu imberbe et presque méconnaissable. J'ai longtemps hésité à tourner avec lui, même s'il me paraissait très aimable et prévenant. C'est peut-être justement pour cela. Mais lorsqu'il m'a parlé de son stage dans une fondation pour jeunes handicapés et de son désir de devenir assistant social parce que les enfants signifiaient tant pour lui, lorsqu'il m'a expliqué les circonstances de son délit, je me suis dit qu'une telle chose aurait tout aussi bien pu m'arriver à moi. Nous avons pu alors entreprendre un grand travail cinématographique.



**Kevin (Nigéria).** « *We do not surrender!* », ai-je entendu hurler. Je ne voyais qu'un poing fermé surgissant des grilles, au premier étage du bâtiment B, là où l'équipe de cuisine était incarcérée. J'ai cherché à savoir de qui il s'agissait. Il m'a laissé pénétrer dans sa cellule en me disant que je pouvais le photographier et publier les clichés. J'étais persuadé qu'il me comprenait, car nous pouvions nous entretenir sans encombre en anglais si nous parlions de banalités. Mais si je posais une question d'ordre personnel, il se taisait obstinément. Il n'y avait alors que le silence. Un mur de silence. Un silence assourdissant. Je ne l'ai supporté qu'avec beaucoup de peine.



**Luca (Suisse).** Lorsque je l'ai vu pour la première fois dans la cour, je ne connaissais rien de la gravité de son délit mais me suis étonné de sa démarche droite, de sa présence physique, de son élégance et de la dureté qu'il portait en lui. «VIDA LOCA» (une vie de fous): c'est ce qu'il s'était fait tatouer sur les doigts, même si ici, dans la prison, les tatouages sont interdits. «Vida loca», c'est ainsi que se nomment les bandes de jeunes criminels au Salvador, des bandes qui lui servaient peut-être d'exemple. C'était sans doute pour lui une tentative de maîtriser la folie qui hantait sa propre vie. Graver l'expression à tout jamais dans sa propre chair.



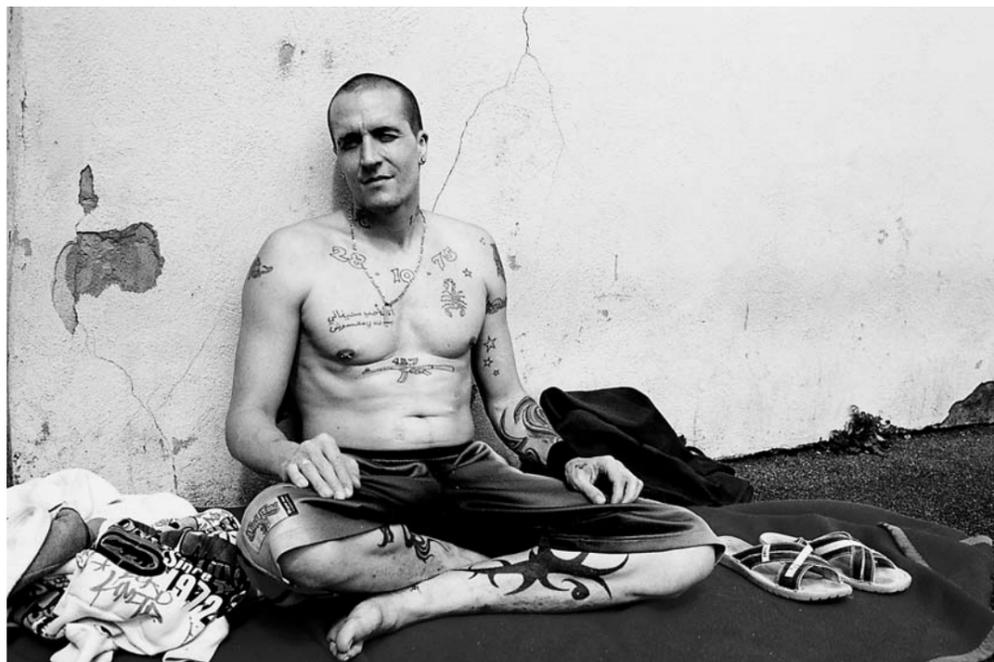
**Marjan (Kosovo).** «J'étais en prison en Italie. J'étais en prison en Amérique. J'étais en prison au Kosovo. J'étais en prison au Venezuela. Je sais où on est le mieux: c'est en Italie!» C'est ce que raconte Marjan dans le film au moment de la pause café avec ses compagnons de cellule à Thorberg. Le spectateur a le sourire aux lèvres, car il pourrait croire qu'il s'agit de souvenir de vacances. Pourtant Marjan n'a pas fini d'apprendre à connaître les prisons helvétiques. Tous les recours qu'il a faits contre son jugement, allant jusqu'au Tribunal fédéral, ont abouti à une aggravation de sa peine. Il en a désormais pour 15 ans de peine privative de liberté. C'est un vieillard qu'on libérera et renverra dans son pays.



**Mirton (Albanie).** A l'âge de 14 ans, Mirton a fait une première fugue en compagnie de deux copains d'école. Ils ont pris la clé des champs un beau matin, avec un quignon de pain dans la poche, marchant par monts et par vaux pour se rendre en Grèce. Les militaires ont rapidement mis la main sur les fugueurs en herbe et les ont renvoyés à la maison. A son retour au foyer, son père a voulu savoir ce qui lui avait pris de vouloir s'en aller. Il ne mourait pas de faim ici. Mirton a répondu: «Je cherche une vie meilleure». Quelques années plus tard, la seconde tentative a été la bonne. Il a réussi à rejoindre l'Italie sur un bateau pourri.



**Maiga (Côte d'Ivoire).** «C'est grand, l'Afrique c'est grand!», disait-il souvent comme pour souligner le fait qu'on pourrait encore longtemps barrer le passage aux demandeurs d'asile et les renvoyer chez eux, il y aurait toujours de nouveaux arrivants. Et il a raison. On s'en rend compte à Thorberg. Il y a ici une foule de requérants déboutés qui ne peuvent pas être rapatriés, car il n'existe pas avec leur pays respectif d'accords de réadmission. Ici, on les tolère, on les place dans des centres de transit mais ils n'ont pas le droit de travailler et ne reçoivent que le minimum vital. C'est ce que Maiga a appris à ses dépens à la fin de sa peine, lorsqu'il a été conduit auprès de l'autorité compétente: on lui donnerait en Argovie 1 franc par jour, plus une place dans un abri de protection antiaérienne. Maiga a renoncé à cette offrande, trouvant refuge chez des amis.



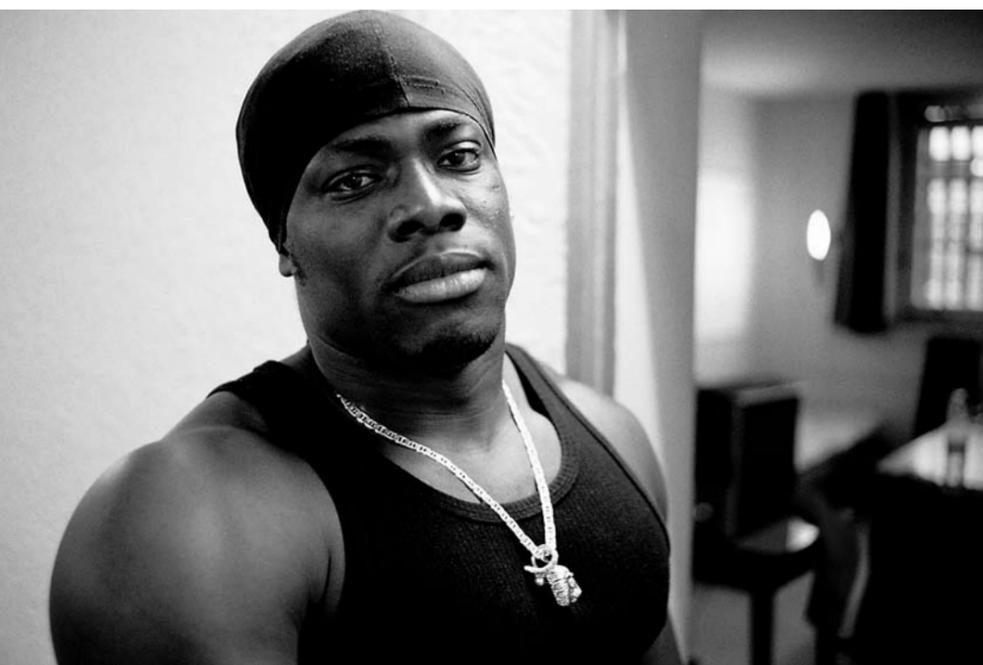
**Mark (Suisse).** Mark s'est déjà plusieurs fois enfui de prison et il en est assez fier. Pendant le tournage du film, il a été transféré dans un autre établissement. Lorsque, quelques mois plus tard, j'ai lu dans la presse qu'un détenu avait pris la poudre d'escampette, j'ai tout de suite su que cela pouvait être. A la lecture de l'article, on aurait pu croire qu'il s'agissait là d'un grand criminel, voire d'un monstre infâme. Moi je savais pertinemment qu'il était totalement inoffensif, qu'il allait simplement passer quelques jours dans une forêt avec sa copine, et qu'il allait ensuite se rendre à la police.



**Moustapha (Liban).** «Je suis innocent», répétait-il sans cesse à chacun de nos entretiens. L'homme était déjà mort lorsqu'il l'avait découvert. Oui, il lui avait dérobé son portefeuille avec les cartes de crédit et tout ce qu'il contenait. Oui, il l'avait ensuite enterré, mais il ne l'avait pas tué! Il m'a invité à lire son dossier, également le rapport d'autopsie qui attestait que la victime ne présentait aucun signe extérieur de violence. «Mais les circonstances sont complexes et la lecture répétée du dossier m'a fait comprendre de plus en plus clairement que je ne suis pas un criminologue et encore moins un juge.»



**Peter (Liberia).** Il se réjouissait de nos rencontres, et moi aussi. Il ne fallait pas parler longtemps pour qu'une « complicité » s'installe entre nous. Je lui posais parfois la main sur l'épaule, d'un geste affectueux. Il n'a pourtant jamais été très loquace, car il ne parlait que quelques mots d'anglais. C'était encore presque un enfant. En plus des portraits photographiques que je me suis constitués, j'ai toujours offert mes bons services en tant que « photographe de la maison ». La plupart des détenus avait une idée précise de ce que devaient montrer les photos qu'ils allaient envoyer chez eux. La télévision devait avoir une place de choix. Ou alors les photos des proches épinglées au panneau d'affichage. Peter souhaitait se faire photographier au lit, comme s'il voulait dire : « Regardez, je suis ici bien à l'abri dans un nid douillet ».



**Timothy (Grenade).** Il était fastidieux de travailler avec Timothy, parce qu'il n'arrêtait pas de parler, de prêcher la parole de Dieu, d'expliquer sa vision du monde, selon laquelle la femme était au service de l'homme. Lorsqu'on l'entend dans le film, difficile de s'empêcher de sourire, et d'aucuns en déduisent combien la culture macho des Caraïbes est rétrograde. Gardons-nous pourtant d'être présomptueux : en Suisse, le viol conjugal n'est punissable que depuis 1994 et c'est un délit qui n'est automatiquement poursuivi que depuis 2004. Lorsque je pense à Timothy, la même question me vient toujours à l'esprit : comment resocialiser cet homme ? Faut-il s'appuyer sur les valeurs helvétiques modernes ou sur les valeurs de son pays natal, dans lequel il sera renvoyé à la fin de sa peine ?



**Xhabir (Kosovo).** Le récit que Xhabir a fait de sa vie devant la caméra vidéo a duré plus de deux heures. Pourtant, je gardais le désagréable sentiment qu'il ne m'avait pas dit l'essentiel. C'était un filou en toutes circonstances et son credo « La prison est une haute école », qu'il répétait à chaque occasion, aurait pu facilement être utilisé comme slogan publicitaire à l'usage de prisonniers modèles.



**Süleyman (Turquie).** Bien qu'il eût séjourné plusieurs années en Allemagne comme travailleur immigré, son allemand était resté laborieux. La douceur de son regard et le calme de son langage m'ont touchés dès nos premières rencontres. Lorsque j'ai appris pourquoi il avait été incarcéré pour de longues années à Thorberg, j'ai été effrayé : sa famille l'avait envoyé en Suisse pour qu'il y accomplisse un acte de vendetta. Jamais je n'aurais cru cet homme capable d'une chose pareille. Difficile de s'imaginer quelle devait être la pression de la « tribu » pour qu'un homme de sa trempe fléchisse et qu'il rejoigne la Suisse pour tuer.



**Urs (Suisse).** Lorsque je suis passé devant sa cellule, mon regard a été attiré par des fleurs et des plantes en pot. Je me suis arrêté, ai franchi le pas de la porte et me suis présenté. Mais avant même que j'aie demandé l'autorisation de pénétrer dans sa cellule, comme je le faisais toujours, il s'est mis à parler, à me raconter toute son histoire, comment un matin a viré au drame, un matin où sa partenaire a tué l'enfant qu'ils avaient eu ensemble, et comment il l'avait ensuite battue à mort. C'en était trop pour moi – je me suis retiré sans dire un mot et ne suis retourné le voir que quelques jours plus tard.



**Yvan (Suisse).** Il faisait du tai-chi dans un coin de la cour et écrivait d'émouvants poèmes. Son parcours de vie lui a permis de fréquenter toutes les couches de la société, passant du fin fond du caniveau aux mondanités de la haute société. Une consommation excessive de drogues a détruit son foie et l'hépatite qui s'ensuivit l'a affaibli toujours plus. Il a finalement été transféré de Thorberg à la station d'observation de l'hôpital de l'île à Berne, où l'on pensait qu'il finirait ses jours. Pourtant Yvan a retrouvé des forces et été bientôt renvoyé à Thorberg. Il ne parvenait pas vraiment à me faire confiance et notre collaboration a fini par avorter.

Ce sont ces dérives qui m'ont incité à entreprendre, au cours d'un long voyage de recherche cinématographique, une prospection dans un établissement fermé, un endroit réel, un monde dont la société a depuis longtemps détourné le regard.

L'atelier de vidéo a été une entreprise d'une rare intensité. Marcel et moi-même étions souvent complètement crevés lorsque nous quittions Thorberg. Mais nous étions heureux de ce que nous avons vécu et de la sincérité qui émanait de nos enregistrements.

C'est au cours des mêmes mois que j'ai écrit le scénario du film afin de garantir son financement, ce qui, pour un tel projet, fut relativement simple. Nous avons organisé à l'attention des détenus et des employés une soirée d'information pour leur présenter les premiers travaux issus de l'atelier vidéo.

En décembre 2010, une année après ma première visite à Thorberg, mon ingénieur du son Balthasar Jucker et moi-même avons commencé le tournage. Certains protagonistes avaient été choisis, d'autres allaient l'être en cours de tournage. C'était clair. Il s'agissait avant tout de trouver des individus non seulement prêts à collaborer, mais aussi capables d'apporter une réelle authenticité devant la caméra. Nous voulons tous faire bonne figure dès qu'il y a une caméra à proximité, c'est un réflexe presque naturel, mais qui aurait été trop flagrant chez certains détenus. L'authenticité ne s'apprend pas et, en tant que réalisateur de documentaires, on finit par avoir le flair. Il était aussi important que les «acteurs» se différencient le plus possible en fonction de leur nationalité, de leur langue, de leur délit et de leur apparence, car une grande quantité de protagonistes apparaissant dans un film constitue toujours un grand défi pour le spectateur.

**Mais comment parler de quelque chose** que nous ne connaissons pas et que nous ne serions probablement jamais amenés à connaître? Que peut-on donc ressentir lorsqu'on est enfermé des années derrière des barreaux, qu'on a perdu tout pouvoir d'auto-détermination, avec un grave délit sur les épaules et, souvent, sans grand espoir pour l'avenir? Comment réussir à saisir ce qu'est vraiment la privation de liberté et la retranscrire cinématographiquement?

Filmer des gens assis ne tient pas vraiment de la dramaturgie. C'est un peu comme filmer des arbres dans une forêt. Voilà pourquoi le dialogue et les gestes répétés sans cesse dans un ordre chronologique depuis l'ouverture des cellules jusqu'à leur fermeture ont joué un rôle capital. À Thorberg, le temps est extrêmement structuré et réglementé. Pourtant il se perd dans le néant. Les mois, les années passent sans changement, sans motif de réjouissance, sans aucune trace de reconnaissance ou de gratitude.

Les conditions de détention à Thorberg sont dures. Il n'y a pas de terrain de football ni de halle de sport, mais uniquement une petite cour destinée à la promenade et dans laquelle il est même interdit de jouer au ballon. Il y a bien quelques appareils de musculation qui permettent de faire un peu d'exercice, mais rien de plus. Toutes les places de travail à l'extérieur ont été éliminées il y a quelques années. La ferme, le jardin potager et la serrurerie ont été fermés. La menuiserie le sera sous peu. Les besoins sécuritaires de la société sont devenus trop grands. On ne tolère plus les risques sous-jacents en cas d'évasion. La civilisation moderne foisonne de risques sous-jacents : sur la route, dans la production d'énergie et dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Le régime pénitentiaire doit en revanche être sûr à 100%. Nous ne voulons pas reconnaître que la seule manière de promouvoir une sécurité crédible est de donner aux détenus de véritables perspectives à la fin de leur peine. Nous préférons nous replier sur une sécurité factice, l'expression même de notre peur. De plus en

plus de mesures sécuritaires envahissent nos espaces vitaux. Il se peut bien que, grâce à elles, notre quotidien soit plus sûr dans certains domaines, mais il devient aussi moins libre, moins vivant, plus propice à la peur – il se déshumanise en quelque sorte.

Bien entendu, Thorberg propose aussi la formation dans l'exécution des peines (FEP), mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. En moyenne, un détenu ne bénéficie de possibilités de formation, de loisirs et de thérapies de groupe que pendant deux heures par semaine. Il est impossible de suivre une formation professionnelle officiellement reconnue, et ce qu'on appelle thérapie individuelle n'est pas vraiment une thérapie, mais un travail sur le délit qui se concentre sur le jugement du détenu. La seule relation de confiance ne peut s'établir que dans le cadre des entretiens avec l'aumônier de la prison. C'est le seul endroit où le détenu peut ouvrir son cœur sans avoir à craindre que ce qu'il dit pourra se retourner contre lui. Rien d'étonnant donc, si la plupart des détenus de longue durée développent des stratégies et deviennent résistants aux thérapies.

Les travaux de tournage ont avancé à un bon rythme, mais nous avons aussi régulièrement essuyé des revers. Janis, un détenu letton qui m'était cher et important pour le film, qui me fascinait par son attitude réfléchie et son allure charismatique, Janis, donc, n'a soudain plus rien voulu savoir de nous. Il refusait le dialogue et ne nous saluait même plus dans le couloir. J'ai senti intuitivement que je ne pouvais pas lui forcer la main, que seule la patience pourrait peut-être nous amener à reprendre une collaboration. Rien n'a bougé pendant des semaines. Après plus d'un mois, je lui ai écrit une lettre pour lui dire que je le comprenais s'il ne voulait pas vraiment faire confiance à mon travail cinématographique. Je savais aussi qu'au cours de sa vie, Janis n'avait jamais véritablement fait confiance à qui que ce soit et qu'à l'inverse on ne lui avait non plus jamais fait confiance. Je lui ai aussi écrit que je pouvais accepter qu'il ne veuille pas poursuivre les travaux de tournage, mais que son mutisme me faisait de la peine. J'ai envoyé la lettre officiellement par la Poste et pris mon mal en patience. Peu après, Janis s'est approché de moi et nous avons renoué le dialogue. Notre discussion est devenue plus profonde, plus directe et plus personnelle encore. Après quelque temps, Janis était de nouveau disposé à collaborer au film.

Le problème suivant a vite frappé à la porte. À la suite d'une bagarre, Luca a été placé en cellule d'arrêt puis transféré en division de haute sécurité où il allait devoir séjourner pour une durée indéterminée. Le chef de la sécurité m'a dit sèchement, comme c'était son style, qu'il fallait que j'oublie cet individu, qu'il était désormais entre ses mains. J'ai vite compris que sa décision était irrévocable. Durant la phase préparatoire, j'avais eu l'occasion d'accompagner le personnel lors de son travail en division de haute sécurité, et j'ai pu constater par moi-même à quel point tout y est contrôlé et réglementé. Impossible d'imaginer qu'on me laisse seul dans la cellule avec Luca. C'est là que me vint une dernière idée, celle de filmer Luca en train de faire les cent pas dans sa cage grillagée sur le toit du bâtiment de haute sécurité. Cet endroit m'avait toujours fasciné. Il permettait de montrer de façon figurative la situation d'un être enfermé au milieu d'un paysage qui, par temps clair, s'étend jusqu'à la chaîne jurassienne. Mais le chef de la sécurité ne s'est pas montré complaisant et s'est limité à me dire que je pouvais en toucher un mot au directeur si la chose me semblait si importante. Hans Zoss m'a soutenu une fois de plus en m'autorisant à monter sur le toit pour filmer Luca.

Ce lieu de tournage nous est devenu très important et a constitué un élément porteur



Des siècles durant, on a banni, torturé et tué au nom du droit. Il semble y avoir toujours eu de bons arguments pour ce faire, des arguments préservant l'évidence de la critique. Jusqu'à ce que, soudain, des questions surgissent : qu'est-ce qui nous donne le droit d'exclure des hommes, de les faire souffrir et même de les tuer? Une chose étrange s'est alors produite : aucune des réponses possibles ne s'est avérée suffisante face à l'humanité, sauf une : rien ne nous y autorise. Le bannissement, la torture et la peine de mort ont alors disparu du code pénal dans bien des pays. C'est ainsi que la zone de l'évidence s'est rétrécie. Mais de nouvelles questions viennent la menacer : qu'est-ce qui nous donne le droit de priver des hommes de leur liberté, temporairement ou durablement? (...)

La durée de la peine devrait s'entendre en fait comme une période d'apprentissage d'un comportement correspondant aux normes de la société ou d'une manière raisonnable de faire usage de la liberté accordée par cette société. Mais comment l'auteur d'une infraction peut-il apprendre ce comportement quand la durée de sa peine l'isole de la société et le prive radicalement de sa liberté? L'exécution pénale contredit dans les faits l'idée à laquelle elle est subordonnée. Elle se fixe sur le fait d'être un criminel, alors qu'elle devrait s'en dissocier. Elle crée les criminels qu'elle souhaiterait amender. Le paradoxe est peut-être insoluble. Car la privation de liberté sert aussi à protéger la société des criminels. (...)

Comment peut-on protéger la société sans nuire à l'individu fautif? Résoudre ce problème rendrait sans doute obsolète l'idée de la peine. Seulement, nous ignorons la solution. Ainsi, nous faisons provisoirement au nom du droit ce à quoi nous avons de la peine à consentir au nom de l'humanité. La peine rabaisse le droit.





du projet. Car au cinéma, les toits sont généralement des lieux de délivrance, de séparation de la lourdeur du monde et des problèmes qui y pèsent. Le premier film que j'ai vu au cinéma était *Mary Poppins*. La scène avec les ramoneurs sur les toits est restée gravée dans ma mémoire. A Thorberg, le « trou » est sur le toit, telle une contradiction en soi. Il devient une métaphore : l'exécution d'une peine qui, selon la loi, doit viser la resocialisation, mais tend en réalité vers l'exclusion, le repli sur soi et aboutit à la mort sociale. Nous n'oublierons pas de si tôt les images de Luca tournant en rond comme un animal sauvage dans une cage. Le déclin dû à l'isolement y est réellement perceptible.

**A Thorberg, un détenu n'a droit** qu'à cinq heures de visite par mois. En Suisse, elle est parmi les prisons qui proposent le moins de possibilités de rencontre. Il n'existe pas de locaux où les détenus pourraient partager un moment d'intimité avec un partenaire attiré. Je sais, la place manque, la vie se déroule dans la promiscuité, et ce promontoire n'offre aucune possibilité d'extension... Mais il me semble parfois qu'il manque aussi de la place dans la tête et dans le cœur des décideurs. Cela ne peut pas être une question d'argent, du moins aussi longtemps que Thorberg transfère chaque année des excédents aux caisses de l'Etat de Berne.

Mais quels sont les enjeux essentiels ? Pourquoi ne réussit-on pas à mieux concrétiser les objectifs du code pénal ? Le régime pénitentiaire se noie dans des contradictions difficiles à résoudre : la société a le droit de se protéger contre le délinquant, mais avec la peine privative de liberté elle nuit à celui qu'elle aimerait rendre meilleur. Elle le marginalise en le poussant vers un statut de délinquant, celui-là même dont elle veut qu'il se démarque. Elle élude les problèmes pour éviter d'en avoir conscience.

C'est avec trop de complaisance que nous rejetons le « mal » sur les « autres », sur ceux qui sont en prison, par exemple. Cela nous permet d'éviter de porter un regard critique sur nous-mêmes.

Nous aimons fouiller dans les affaires de délinquance. Les gros titres et les reportages racoleurs relatent tous les jours des affaires criminelles qui se sont produites dans le vaste monde ou tout près de chez nous. Le sexe et le crime font vendre ! Un vieil adage des médias. Victimes ou agresseurs, ils sont devenus célèbres du jour au lendemain, éclairés sous toutes les coutures, préjugés, avant de retomber dans l'oubli, libres ou en prison. La mise en scène médiatique donne des sensations fortes. Une fois l'acte commis, l'arrière-plan, les détails, les experts et les témoins occupent la scène publique.

Nous n'avons plus à voyager pour rencontrer la peur, comme l'écrivaient les frères Grimm, la peur est chez nous. A distance certaine, nous observons les atrocités de ce monde. Les hommes que nous voyons sont les acteurs médiatiques d'un théâtre mondial que nous vivons toujours

plus « réellement » et qui pourtant nous touche de moins en moins. La « consommation du mal » mène donc aisément à son refoulement, elle est peur sublimée et source de nouvelles peurs.

J'ai appris au cours des trois dernières années où s'enracine notre refus de la délinquance. Déjà lors de nos travaux de recherche, j'ai été interpellé par la remarque d'un collègue de travail pour qui celui qui a tué est lui aussi définitivement mort, et qui n'aurait jamais l'idée de tourner un film dans une prison.

Même une aumônière travaillant dans l'établissement a évoqué le fait qu'il doit se créer un équilibre entre l'auteur du crime et sa victime, et que dès lors, la peine devait véritablement être considérée comme une punition et non pas comme une période d'apprentissage en vue de parvenir à une resocialisation. Un équilibre, le terme est bien choisi. Mais comment est-il applicable lorsqu'il s'agit d'un meurtre ? Il n'y a là aucun équilibre possible et l'on comprend vite que la notion d'équilibre s'associe alors à celle de représailles, voire de vengeance.

Cette pensée fondamentale hante encore et toujours la peine privative de liberté. Les milieux populistes l'usent aujourd'hui jusqu'à la corde. La loi prône une resocialisation alors que, dans une large mesure, l'opinion publique veut que le « méchant » soit désigné comme tel. « Œil pour œil, dent pour dent », tout le monde connaît l'adage. Cet esprit vengeur a trouvé sa place dans tous les Grands livres : dans la Torah, dans l'Ancien Testament et dans le Coran. C'est sur lui que s'appuient les toujours plus nombreux vengeurs autoproclamés. Aucune raison de s'étonner dès lors que la question de la peine de mort ait été remise sur le tapis dans notre pays il y a quelque deux ans.

**Nous avons ramené de Thorberg** 150 heures de matériel vidéo. Le travail sur le film avec ma monteuse Maya Schmid a duré une année. Un processus d'imbrication de sept protagonistes, un exercice d'équilibre entre sympathie, antipathie, la construction d'histoires qui se perdent dans le néant...

Le film pose de nombreuses questions difficiles, car il n'existe pas de réponses simples à leur donner. Mais l'entrelacs des destins que nous avons rencontrés nous a amenés à nous confronter toujours plus profondément aux questions fondamentales portant sur l'existence même de l'être humain, sur le libre arbitre et sur la culpabilité. Plus je me suis penché sur ces thèmes, moins je suis parvenu à m'identifier à la manière dont on conçoit la culpabilité. Serait-il même envisageable de renoncer tout bonnement à la notion de culpabilité ? La notion de responsabilité ne correspond-elle pas mieux à nos lois ? Le juge ne devrait dès lors plus parler de culpabilité, mais exiger de la responsabilité. L'auteur du délit devrait trouver des réponses et des motifs pour justifier ce qu'il a commis. Et il devrait apprendre à se responsabiliser face à ses actes futurs. C'est la seule issue pour garantir l'aptitude à devenir libre. Non seulement pour les criminels, mais pour chacun d'entre nous.

Je ne retourne plus qu'une fois par mois à Thorberg où j'anime le ciné-club ouvert à tous les détenus. « Mes gaillards » ont disparu, sauf Maiga qui a été arrêté une fois de plus. C'était prévisible. Celui qui n'a pas le droit de travailler et ne reçoit qu'un franc symbolique par jour, que lui reste-t-il à faire ? Son procès a eu lieu dernièrement. Il a été condamné une nouvelle fois à trois ans de prison. Une détention en conditions normales coûte 180 francs par jour. C'est absurde.

Janis a été renvoyé en Lettonie en automne 2012. Il vit à présent dans un lotissement d'immeubles d'habitation en dalles préfabriquées de l'ère soviétique, aux côtés de sa grand-mère. En tant que Letton d'origine russe, et n'ayant rien pu apprendre pendant ses onze années de détention, il peine à trouver du travail.

Ilaz a été renvoyé le 7 décembre au Kosovo. Il a des frères et sœurs qui veillent sur lui. Il a ouvert un petit restaurant en début d'année. Bonne nouvelle.

Luca a été transféré dans la division de haute sécurité d'un établissement psychiatrique en Suisse orientale. Il vit au régime des médicaments forcés. Je lui rends visite

régulièrement. Je suis en quelque sorte devenu son parrain. C'est dur de le voir souffrir à devoir ingurgiter toute cette chimie, mais je ne suis pas médecin et j'ignore s'il en a réellement besoin. Pourtant je ne peux pas m'empêcher d'en douter. Le parcours qui attend Luca à travers les différentes étapes de sa détention promet d'être long. Il est bien possible qu'il ne retrouve jamais la liberté.

Ce qui m'a le plus profondément marqué, c'est d'apprendre la mort de Daniel peu après sa libération. Il n'apparaît pas souvent dans le film, mais je l'appréciais beaucoup. Lorsque j'ai appris la funeste nouvelle, j'ai ressenti le besoin de me rendre sur place. En compagnie de ma fille, j'ai sauté dans un avion à destination de Varsovie avant de poursuivre le voyage en train jusqu'à Białystok, à l'est de la Pologne, non loin de la frontière avec la Biélorussie. Il neigeait et un vent sibérien refroidissait encore l'atmosphère. Nous avons rendu visite à la femme de Daniel et à ses deux enfants. Nous sommes allés au cimetière où nous avons pu exprimer notre douleur. Des jours très durs, mais comme c'est souvent le cas dans de telles circonstances dramatiques, un sentiment de profonde appartenance.

Voilà peut-être ce qui m'a été offert au cours de ces trois années : un fort sentiment d'appartenance, de solidarité. L'impression encore plus limpide de ne pas avoir choisi d'être né là où je suis né. Une identification encore plus grande entre les aléas du destin d'autres gens et mes propres trébuchements. Et avant tout la prise de conscience que la liberté ne coule pas de source, qu'elle doit être recherchée et entretenue sans cesse, que nous sommes tous amenés chaque jour à nous affranchir des contraintes et des besoins de pacotille pour devenir jour après jour un peu plus capables de vivre en liberté.

*La liberté, un métier*, tel est le titre en français d'un ouvrage du philosophe Peter Bieri. Oui, la liberté est un métier qu'il s'agit d'apprendre. Et moi aussi, je suis apprenti et le resterai jusqu'à ce que la mort me montre qui est le maître.

Traduit de l'allemand par  
Pierre Soltermann





## Franchir les seuils

JEAN PERRET

**«L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.»**

Code pénal suisse, art. 75, al. 1

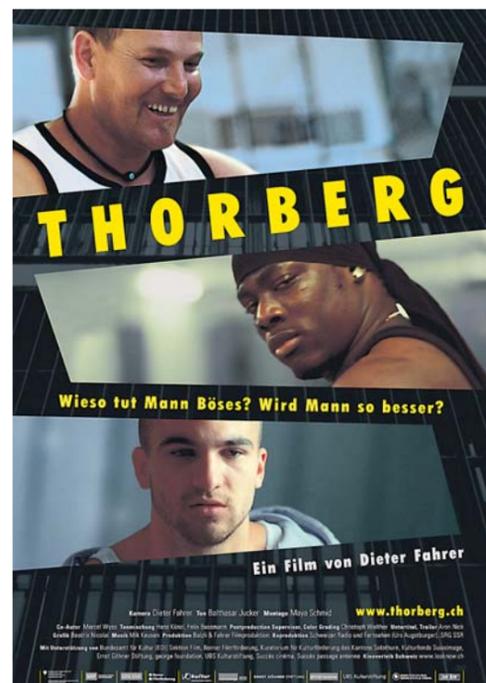
Notes de piano comme scansions d'un temps émancipé du flux tendu de la vie quotidienne, quelques plans rapprochés afin de distinguer des gestes; les sept personnages prennent place dans le récit dans un décor d'emblée identifié comme étant celui d'une prison avec fils barbelés, enceintes élevées, portes et serrures. Tout de suite, force est de saluer la rigueur avec laquelle les plans et leurs cadres, la lumière et le montage sont maîtrisés, dans une ambiance sonore, vocale, musicale parfaite.

Dieter Fahrner s'attache à saisir les gestes usuels, les déplacements et parcours des protagonistes afin d'établir la géographie de ce territoire cinématographique, ce huis clos, l'intérieur de la prison de Thorberg. Des cas lourds parmi d'autres que le réalisateur a fréquenté par périodes pendant près de deux cents jours. Et leurs paroles, qui se déclinent en des accents de quarante cultures, en des hésitations et des flots, des sourires et des mines impassibles. Les visages et les corps sont dans des états de force, d'énergie et de lassitude que le cinéaste s'attache à percevoir et à raconter avec une patience exemplaire. Ambition non négociable pour cette entreprise, concevoir un récit non pas *sur* la prison ni *sur* ses prisonniers, mais bien *dans* la prison et *parmi* ses prisonniers.

Tout l'intérêt du film s'impose par cette tension du regard de Dieter Fahrner, qui est son propre chef opérateur: la volonté de saisir des fragments de vies, sans négliger pour autant le contexte matériel de l'enfermement, qui suppose un ensemble de règles, de valeurs, soit tout un système, tel que la société et ses instances liées au maintien de l'ordre et des lois le décident.

Avalanche de questions, le film n'en est pas avare: la complexité humaine, psychologique des personnages, leur présence et leur parole pour quelles vérités, souffrances, déviances, regrets et espoirs? Le bien et le mal, dans quelle morale les définir? Il n'y a pas trace de complaisance chez Dieter Fahrner, dont la mise en scène rend ces rencontres possibles pour de longs dialogues qui sont à vrai dire souvent des soliloques.

Etrangement, le cinéaste qui côtoie de près ses personnages, dans leurs cellules, nous laisse seul avec eux. C'est remarquable en ce que le dispositif d'écoute, de filmage instaure un espace de calme, tel que le souhaite Dieter Fahrner, et dont il a besoin pour fonder la légitimité de son entreprise. En même temps, il invite le spectateur à conduire son propre cheminement à travers ces récits de vies abîmées et ces espaces clos. Et nous faisons l'expérience avec le cinéaste de la complexité ontologique de toute entreprise de cinéma du réel, de son impossibilité fondamentale et passionnante à exprimer en vérité et transparence la densité insondable de la vie et de ses valeurs. Le réel résiste, et néanmoins Dieter Fahrner a ouvert les portes de Thorberg, il en a franchi le seuil, comme celui des cellules. Au delà de ceux-ci, point de naïveté, d'autres seuils apparaissent; il ne sera jamais possible de les franchir tous. D'autres films de Dieter Fahrner, *Jour de nuit* et *Que sera?*, l'un approchant l'univers d'un personnage aveugle, l'autre la cohabitation d'enfants et de personnes du grand âge, étaient autant de confrontations aux difficultés de vouloir voir et comprendre la vie telle qu'elle est vraiment vécue et de prendre la mesure de son inexpugnable mystère. Dans cette haute considération dans laquelle il pratique le cinéma, Dieter Fahrner sait et nous avec lui que l'histoire est sans fin.



Thorberg, un film de Dieter Fahrner, 105'

Avant-premières, en présence du réalisateur et de divers intervenants liés au milieu carcéral

Fribourg, lundi 18 mars, 18h  
Cinéma Capciné, dans le cadre du FIFF (Festival international du film de Fribourg)

La Chaux-de-Fonds, mardi 19 mars, 20h15  
Cinéma Scala

Neuchâtel, mercredi 20 mars, 20h30  
Cinéma Rex

Genève, jeudi 21 mars, 19h45  
Cinéma Les Scala

Lausanne, lundi 25 mars, 19h  
Cinéma Pathé-Les Galeries

Dans les salles romandes dès le mercredi 27 mars

[www.thorberg.ch](http://www.thorberg.ch)

[www.infoprisons.ch](http://www.infoprisons.ch)  
Plateforme d'échanges sur la prison et la sanction pénale



# La couleur des jours

s'intéresse au monde comme il va,  
ici, ailleurs et là-bas, sans frontières.

# La couleur des jours

est un journal parce qu'il en a le papier  
et le format, l'odeur et la fragilité.

# La couleur des jours

aime les temps qui changent,  
le soleil, la pluie et les nuages.